



VERS LA NÉGOCIATION 2014-2015

*PREMIÈRE PHASE DE CONSULTATION
DES MEMBRES*

Demandes sectorielles

**POUR DONNER DU SOUFFLE
À LA PROCHAINE NÉGOCIATION!**

**FÉDÉRATION DES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DE CÉGEP
FEC-CSQ**

Sommaire

Introduction	3
Nature de la revendication	4
Mobilisation	4
Thèmes centraux de la demande sectorielle	5
Demandes spécifiques	7



Introduction

Notre convention collective, comme celles de l'ensemble des employées et employés des secteurs public et parapublic, arrive à échéance le 31 mars 2015. Cela peut paraître loin. Cependant, selon les règles prévues au Code du travail, les demandes de négociation visant à bonifier nos conditions de travail doivent être déposées six mois avant cette date. Il ne reste donc qu'une année pour coordonner les consultations dans chacun des syndicats afin de déterminer collectivement quelles seront les revendications des enseignantes et enseignants de cégep membres de la Fédération lors de la prochaine ronde de négociations.

Cette consultation de la FEC-CSQ sur les matières sectorielles, c'est-à-dire celles qui concernent uniquement les enseignantes et enseignants de cégep, est menée parallèlement à la consultation de l'ensemble des syndicats affiliés à la CSQ sur les matières qui les concernent tous. Qualifiés d'intersectoriels, ces sujets touchent les salaires et les primes, les droits parentaux, les disparités régionales et la retraite. Alors que nos demandes sectorielles seront déposées à une table de négociation autour de laquelle siègent des représentants de la Fédération des cégeps et du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST), les demandes intersectorielles, finalisées dans une instance de la CSQ (le Conseil général des négociations), seront déposées au Conseil du trésor.

Pour plusieurs, l'ensemble de ce processus peut sembler lourd et complexe. Ce sont toutefois les allers-retours consultatifs dans les assemblées générales qui garantiront le déroulement démocratique, alors que la coordination des différentes instances renforcera notre rapport de force en vue de la mobilisation propre à chaque ronde de négociations. À l'approche des différentes échéances, il restera enfin à évaluer comment la conjoncture politique, sociale et économique viendra influencer le règlement que nous souhaitons obtenir. Avec environ 500 000 employées et employés, les enjeux sont en effet de taille à la fois pour le gouvernement en tant qu'employeur, mais également pour l'ensemble de la population qui bénéficie des services publics, notamment en santé et en éducation, sur l'ensemble du territoire.

Les éléments de la négociation qui vous sont présentés ici proviennent du bilan de la dernière ronde de négociations (Conseil général des 31 mai et 1^{er} juin 2012), des résolutions adoptées lors du XX^e Congrès de la FEC (11 au 13 juin 2013), et des travaux des différents comités de la Fédération au cours des dernières années (Comité d'interprétation, de formation et d'application de la convention collective, Comité de la condition des femmes, etc.).

À cette étape, la consultation se veut très ouverte. Ce qui est présenté dans ce document de consultation se base sur des décisions antérieures, mais ce n'est qu'un point de départ. C'est l'occasion pour les membres et les exécutifs locaux d'ajouter ou de retirer des préoccupations, d'identifier des priorités, d'indiquer des voies à éviter, etc., tant à propos des objets et de la hauteur de nos demandes que de la façon dont vous souhaitez voir se dérouler la prochaine négociation. C'est grâce à cette appropriation par les membres du processus de renouvellement de la convention collective que la Fédération compte donner du souffle à la prochaine négociation.

Bonne consultation!



Nature de la revendication

Lors de la négociation de 2010, nous avons choisi une approche qui s'appuie sur la formulation de principes et sur l'atteinte de grands objectifs, plutôt que sur une liste détaillée et exhaustive de demandes. Cela a eu comme corollaire l'élaboration d'un cahier de demandes qui se limitait à des thèmes ayant un impact direct et important pour les membres. Une certaine marge de manœuvre était alors confiée à l'équipe de négociation qui avait comme mandat d'obtenir des résultats significatifs pour chacun des thèmes sans être liée par des demandes très pointues.

CE QUE NOUS VOUS DEMANDONS

Est-ce que nous voulons conserver l'approche par grands objectifs pour la prochaine négociation ?

Si nous retenons une approche par grands objectifs, devons-nous quand même chercher à obtenir des clarifications ou des corrections sur certains textes ou passages de la convention ? À quel point ? Lesquelles ?

Mobilisation

La mobilisation des membres dans chacun de nos cégeps est peut-être l'enjeu le plus déterminant pour l'obtention d'une convention collective satisfaisante. De nombreux facteurs semblent miner la mobilisation depuis plusieurs années (climat social, discours médiatique, etc.), mais on ne peut manifestement créer un rapport de force satisfaisant sans une solide mobilisation de nos membres.

CE QUE NOUS VOUS DEMANDONS

Chez vous, quels sont les types de manifestation et de moyens de pression qui facilitent la mobilisation ?

Comment obtenir la plus grande mobilisation possible de la part des membres de nos cégeps ?

Quelles conditions seraient favorables à la plus grande mobilisation ?

4



Thèmes centraux de la demande sectorielle

Les thèmes suivants ont été identifiés comme importants lors de différentes instances de la FEC au cours des dernières années.

- **Conditions de travail et lourdeur de la tâche**

Trouver des solutions à la lourdeur de la tâche a été la priorité de la dernière négociation. Des gains historiques ont été réalisés à cette occasion, avec l'injection de 436 nouveaux ETC sur la durée de la convention collective pour bonifier certains paramètres de la CI. Sommes-nous satisfaits de ces gains? Sommes-nous prêts à passer à de nouvelles priorités ou tenons-nous à faire plus de chemin sur ce thème? Désirons-nous nous en tenir à des demandes plus ciblées (par exemple des libérations supplémentaires pour certaines tâches)?

- **Conciliation famille-travail**

C'est un thème retenu lors de la dernière négociation pour lequel peu de gains ont été réalisés. Est-ce toujours une priorité? Quelles seraient les demandes significatives que nous pourrions formuler sous ce thème?

- **Conditions de travail des enseignantes et enseignants précaires**

Les enseignantes et enseignants à statut précaire subissent des conditions de travail qui rendent leur situation souvent plus lourde à porter. En faire une priorité pourrait se manifester par plusieurs demandes: accès prolongé aux assurances, progression accélérée des premiers échelons, assouplissement des conditions de désistement d'un contrat, meilleur soutien à l'insertion socioprofessionnelle, etc.

- **Impact sur nos conditions de travail des étudiants ayant des besoins particuliers (EBP)**

La dernière convention collective a donné naissance à un comité de travail sur ce sujet. Ce comité a terminé ses travaux au cours de la dernière année sans avoir pu identifier de solution concrète et applicable pour tenir compte de cette réalité. Cependant, il est toujours possible de reprendre le dossier dans le cadre de la prochaine négociation.

- **Conditions de travail à la Formation continue**

Le Comité national de rencontre (CNR) a été mandaté pour réaliser une étude sur les conditions de travail des enseignantes et enseignants à la Formation continue. Les travaux de ce comité pourraient nous amener à des demandes précises pour la prochaine négociation.

- **Encadrement et support relatifs aux activités de recherche**

L'importance que la Fédération des collèges semble accorder à ce dossier milite en faveur d'un encadrement plus serré de cette pratique. De plus, l'opportunité de financement externe générée par la recherche par des enseignantes et enseignants du collégial porte à croire qu'elle pourrait devenir de plus en plus présente dans les cégeps.

• **Établissement de balises aux pratiques relatives au téléenseignement**

Pour plusieurs directions de cégep, le téléenseignement semble être une avenue prometteuse pour faire face à la baisse des demandes d'admission dans certains programmes. Ce nouveau mode d'enseignement soulève cependant de nombreuses questions relatives à nos conditions de travail. Le Comité d'interprétation, de formation et d'application de la convention collective (CIFAC) a d'ailleurs identifié quelques balises qui pourraient servir de base à des demandes pour la prochaine négociation.

CE QUE NOUS VOUS DEMANDONS

Quelles demandes désirons-nous articuler autour de ces thèmes ?

Selon vous, quelle importance devrions-nous accorder à chacun de ces thèmes ?

0 *Pas important*

1 *Peu important*

2 *Important*

3 *Extrêmement important*

___ *Conditions de travail et lourdeur de la tâche.*

___ *Conciliation famille-travail.*

___ *Conditions de travail des professeurs précaires.*

___ *Impact sur nos conditions de travail des étudiants ayant des besoins particuliers (EBP).*

___ *Conditions de travail à la Formation continue.*

___ *Encadrement et soutien relatifs aux activités de recherche.*

___ *Établissement de balises aux pratiques relatives au téléenseignement.*

Est-ce que d'autres thèmes importants devraient être retenus ?

Demandes spécifiques

Voici une liste de demandes qui ont été évoquées au cours des instances de la dernière année.

- Augmentation des libérations associées à la participation au cycle de vie des programmes (élaboration, évaluation, révision) pour soutenir la participation d'un plus grand nombre d'enseignantes et d'enseignants.
- Obtention d'une analyse de la situation de travail en Soins infirmiers pour affirmer la pertinence d'un DEC qualifiant.
- Solution réseau à l'absence de concordance entre le calendrier civil et l'obligation de verser le salaire en vingt-six (26) versements égaux.
- Balises ou limites à ce qui peut être exigé de la part d'un collègue dans le cadre de la reconnaissance du temps de travail (les 173 h, clause 8-3.02).
- Support accru (budget de perfectionnement et reconnaissance dans la tâche) pour la formation continue des enseignantes et enseignants des programmes à haute teneur technologique.
- Meilleur arrimage de la clause 5-6.57 de la convention collective aux conditions du RQAP afin que les nouvelles mères puissent avoir recours au report des vacances pour planifier une date de retour au travail adaptée à leur situation, et ce, quelle que soit la date de l'accouchement ou le statut d'emploi.
- Bonification du Fonds de perfectionnement (ramener le Fonds de perfectionnement provincial à un niveau équivalent à celui d'avant l'intégration de six nouveaux syndicats à la FEC, clause 7-1.02).
- Mise à niveau des écarts entre les échelons 17-18, 18-19 et 19-20.
- Baliser le traitement de la suppléance.

CE QUE NOUS VOUS DEMANDONS

Êtes-vous en accord avec ces demandes? Lesquelles doivent être ajoutées?

Indiquez sur le trait devant chaque énoncé le degré d'importance que revêt pour vous cette demande:

- 0 Pas important
- 1 Peu important
- 2 Important
- 3 Extrêmement important



Suivez-nous sur les réseaux sociaux



facebook.com/feccsq



[@FECCSQ](https://twitter.com/FECCSQ)



fec.csq.qc.net